

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR TITULAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES DU CINÉMA POUR UN MONTANT DE 700 EUROS (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le procès-verbal de vérification de la régie de recettes du cinéma municipal établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax le 12 décembre, constatant un déficit de 700 € sur cette régie,

VU l'ordre de versement du 4 janvier 2023 établi par l'ordonnateur, à la demande du SGC, à l'encontre du régisseur titulaire de la régie Cinéma et notifié au régisseur le 5 janvier 2023,

VU la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire par courrier en date du 11 janvier 2023 et adressée à l'ordonnateur,

VU l'avis favorable émis par le maire sur le sursis à versement en date du 13 janvier 2023,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie de recettes du cinéma pour le déficit constaté de 700 €.

Monsieur BOCQUET s'est abstenu.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230131-2023_009_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.